



# NOTIFICATION DE DÉCISION

RECU le  
23 AVR. 2026  
Rép:.....

N°3547-20260409-94915

COMMISSION D'EXAMEN  
DU 09/04/2026

NOTIFICATION  
DU 13/04/2026

SOCIETE PARISIENNE DE CONSTRUCTION  
44 RUE DU PRE DES AULNES  
PARC D'ACTIVITES DES ARPENTS  
77340 PONTAULT-COMBAULT

SIRET : 750 679 797 00035

DECISION	QUALIFICATION	VALIDITE
ATTRIBUTION 2113	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité supérieure)	28/06/2030
ATTRIBUTION 1312	Terrassements - fouilles (Technicité confirmée)	28/06/2030

## MOTIVATION

Après examen du dossier présenté par l'entreprise, la Commission reconduit la (les) qualification(s) à titre quadriennal.

Elle attire l'attention de l'entreprise sur l'obligation de se conformer aux dispositions du règlement général disponible sur [www.qualibat.com](http://www.qualibat.com)

Pour le Président, Monsieur Florent ROUBERTIE,  
Le Délégué Régional Ile de France.

*Cette notification ne constitue pas un certificat, elle n'a pour objet que d'informer l'entreprise sur les décisions de la commission.  
Vous trouverez le Règlement Général de Qualibat sur [www.qualibat.com](http://www.qualibat.com)*